

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2008



Excusés : Me RIPOCHE, Ms SILVESTRE, MOUSSEAU, POURCHER

Etaient présents : Mes ROCHER, BRIERE, DENIS, TAUBIN, MARTIN, Ms CHOUTEAU, BILLY, GUEGNARD, GUIBRET, AULAS, BODINEAU, RENOU, MILLET, DUVEAU, COCHARD, DAVY, PERDRIEU, DOUGE, NORMANDIN, JOULAIN, MENARD, CLEMOT, PIVERT, BONNIN, DOLBOIS, VACHER, BARRE, DUGUE, THAREAU, PIRON, CAMUS, PELTIER, LE BARS.

Pouvoirs : Me RIPOCHE a donné pouvoir à Me DENIS

Sous la présidence de Michel PIRON

Intervention de Denis PARES pour le Grand Prix du Layon

Le Président laisse la parole à Monsieur PARES, organisateur du Grand Prix du Layon et membre de l'association EVAD (Entente Vélocyclopédique Angers Doutre).

Monsieur PARES rappelle que le Grand Prix du Layon se déroulera le 1^{er} juin 2008 sur 11 communes de la Communauté de Communes.

D'une longueur de 117,6kms, il sera ouvert aux cyclistes de 2^{ème} et 3^{ème} catégorie et aux juniors.

Pour les besoins de l'organisation, il lui faut un coordonnateur des signaleurs par commune.

Il propose aussi de mettre à disposition des gilets fluorescents et des panneaux K10 pour ceux que cela intéresse (denis.pares@orange.fr)

Monsieur PIRON indique que la Communauté de communes a voté le versement d'une subvention de 2000€ pour cette course. La Communauté de Communes prend également en charge les coupes et le vin d'honneur. Il ajoute que cette participation est exceptionnelle.

Avant Projet Définitif de la salle multisports du Layon

Monsieur BODINEAU indique que l'Avant-Projet Définitif de la salle de sport prévue sur Thouarcé-Faye d'Anjou doit être validé. Il ne remet pas en cause l'Avant-Projet Sommaire, validé en décembre 2007, il donne des précisions sur le système de ventilation, sur les options restant à choisir (coffres de rangement en bois, lattes de bois ou coques pour les gradins...). Le système de chauffage est précisé avec une pompe à chaleur pour les vestiaires et un système électrique pour la grande salle et la salle annexe. Le chiffrage des travaux est également affiné avec les coûts supplémentaires liés aux équipements que demande les pompiers, le bureau de contrôle technique et la coordination SPS. Le coût des travaux est estimé entre 3 600 000€ et 3 700 000€.

Le projet est conçu comme suit : une grande salle avec 250 gradins, une salle annexe pour l'échauffement des sportifs et pour des réunions. Chaque salle comprend un espace vestiaires. Des vestiaires pour les terrains de sports extérieurs sont également prévus ainsi qu'un espace club juste au-dessus des vestiaires pour pouvoir voir les matches de la grande salle.

Par ailleurs, l'étude géotechnique a confirmé que les pieux pour les fondations spéciales iront jusqu'à 11m de profondeur comme initialement prévu.

Monsieur BODINEAU ajoute qu'il a contacté deux collectivités (Saint Baudelle et Carquefou) pour avoir des retours sur le suivi de chantier et de l'appel d'offres. Les deux collectivités ont été unanimes pour souligner le caractère exemplaire du suivi, les appels d'offres ont été fructueux et légèrement à la baisse par rapport aux estimations initiales. Très peu d'avenants ont été soumis aux collectivités. Par ailleurs, la période prévue pour le lancement de l'appel d'offres est favorable puisque les collectivités n'ont pas encore relancé de gros projets compte tenu des élections.

Il rappelle que le projet est conçu pour avoir des coûts de fonctionnement très limités. Pour ce qui est du coût de l'électricité, l'étude thermodynamique montre que le coût avec une pompe à chaleur pour les espaces vestiaires et chauffage électrique pour la grande salle et la petite salle est de 3216€HT/an pour l'abonnement et 3 258€HT/an pour les dépenses énergétiques. Sans pompe à chaleurs, le choix devait se porter sur un tarif vert à 9 412€HT/an et des dépenses énergétiques à 6387€HT/an.

Par rapport à ce projet, Monsieur PIRON demande si un lien avec le système de méthanisation de la distillerie est envisageable. Monsieur BODINEAU précise que la distillerie utilise pour sa consommation ce système mais que cela ne suffit pas à couvrir complètement leurs propres besoins.

Monsieur PIRON insiste également sur la nécessité de construire des équipements avec des consommations énergétiques faibles.

Il confirme que la période après l'été sera favorable pour les appels d'offres.

Pour ce qui est des subventions pour le projet : une subvention Jeunesse et Sports (CNDS) a été accordée de 220 000€, une réserve parlementaire de 200 000€, une subvention de 180 000€ du Conseil Général et une subvention de la commune de Thouarcé de 150 000€. Il reste la subvention CTU à obtenir.

Il propose de soumettre au votre l'APD pour permettre le lancement de l'Appel d'Offres, celui-ci pourra être déclaré infructueux en cas de problème.

Anjou Actiparc du Layon : Avenant à la convention Publique d'Aménagement

Monsieur PIRON rappelle qu'une Convention Publique d'Aménagement a été signée avec la SODEMEL le 3 juin 2003 afin de lui confier l'aménagement et l'équipement de l'Anjou Actiparc du Layon sur la commune de Beaulieu sur Layon. Il est proposé un avenant à cette convention prévoyant :

-la modification du périmètre de la Convention pour permettre la réalisation d'un schéma d'aménagement d'ensemble.

-le plafonnement de la rémunération de la SODEMEL pour les missions de gestion et d'assistance à la commercialisation. Par rapport à ce plafonnement, Monsieur PIRON indique que le prix de vente initial était de 10,50€HT/m². La parcelle GAZELEY a été vendue à ce prix et la seconde qu'ils ont réservé également. HERTEL avait également réservé la parcelle à ce prix. Toutefois, selon l'accord passé avec ce dernier, la réservation de la parcelle est annulée faute de projet identifié. Dès lors, cette parcelle est libérée et pourra être vendue à un prix supérieur. Compte tenu de la demande des entreprises, le prix est passé à 13,50€HT/m² négociable. Ainsi, la rémunération de la SODEMEL étant liée au montant des cessions, l'augmentation du prix de vente entraînait automatiquement une augmentation sensible de cette rémunération. Or, Monsieur PIRON estimant qu'une partie de travail de commercialisation avait été réalisé par la Communauté de Communes, il fallait plafonner cette rémunération. Ainsi, la rémunération de la SODEMEL sera la suivante :

-Frais de gestion : 647 000€

-Frais de commercialisation : 406 000€

-la prorogation de 2 ans de la rémunération forfaitaire de l'aménageur au titre des études opérationnelles pour correspondre à leur durée effective jusqu'à l'engagement du projet dans sa phase opérationnelle.

Extension de la voirie sur la zone de Notre Dame d'Allençon

Monsieur PIRON rappelle que la Communauté de Communes a vendu un terrain à la SCI La Jalletière début 2008 pour l'entreprise CTAO (pose d'isolation). A ce titre, elle doit créer une voirie d'accès à la parcelle. Une partie est communale et l'autre intercommunale. La maîtrise d'œuvre avait été confiée au cabinet ONILLON-DURET. Le maître d'ouvrage de cette opération est la Communauté de Communes.

Un remboursement de 37% du montant des travaux de voirie sera demandé à la Commune de Notre Dame d'Allençon compte tenu de la distance de voirie communale à créer.

Il convient également de retenir l'entreprise pour les travaux dont la consultation a eu lieu en mai. Le début des travaux est prévu début juin.

BOUCHET	24 927€HT
TPPL	29 928.85€HT
COLAS	37 265€HT
ATP	28 820€HT

Monsieur PIRON propose de retenir l'entreprise BOUCHET TP.

Le remboursement par la commune sera donc de 9 555,87€ (en tenant compte du montant TTC moins le FCTVA), la prise en charge communautaire étant au final de 16 264€.

Aménagement de la zone du Léard : Demande de subvention DDR

Monsieur PIRON rappelle que la Zone du léard située sur la route de Valanjou est la première zone d'activités intercommunale.

Monsieur LE BARS indique qu'elle compte aujourd'hui 120 emplois avec notamment Thermal Ceramics et Layon Voyages.

Monsieur PIRON rappelle que désormais la zone est complète suite à la vente de terrain à Vini Services des Fontaines (7-8 emplois) et la construction des ateliers relais.

Par contre, la société SIR MSF en crédit-bail depuis quatre ans vient d'être liquidée. L'atelier relais repart donc à la location.

Un projet d'agrandissement de la zone du Léard est donc amorcé.

Monsieur THAREAU demande quelles sont les disponibilités des communes sur leurs zones artisanales. Monsieur PIRON rappelle que la vocation de la zone du Léard est industrielle et qu'à ce titre, elle ne fait pas concurrence aux zones artisanales communales :

Aubigné sur Layon	Pas de disponibilité	
Beaulieu sur Layon	Il reste une parcelle disponible	
Champ sur Layon	Parcelles disponibles	Réflexion sur un projet
Chavagnes Les Eaux	Parcelles disponibles	
Faveraye-Machelles	Pas de parcelles disponibles	
Faye d'Anjou	Pas de disponibilité	Réflexion sur un projet
Martigné-Briand	Pas de disponibilité	Etude en cours pour un projet
Mozé sur Louët	Pas de disponibilités	
Notre Dame d'Allencon	Une parcelle disponible	
Rablay sur Layon	Parcelles disponibles	
Saint Lambert du Lattay	Pas de disponibilité	Réflexion sur un projet
Thouarcé	Pas de zone communale	

Pour l'agrandissement de la zone du Léard, Monsieur PIRON rappelle qu'une réserve parlementaire de 150 000€ a déjà été obtenue. Cette fois-ci, il s'agit de solliciter une Dotation de Développement Rural à hauteur de 329 160€ selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	997 200	Communauté de Communes	618 040€
Maîtrise d'oeuvre	100 000	Réserve parlementaire	150 000€
		Dotation de Développement Rural	329 160
TOTAL	1 097 200€HT	TOTAL	1 097 200€HT

Projet de nouvelle déchetterie sur Thouarcé : acquisition des terrains

Monsieur PIRON rappelle que le SMITOM du Sud Saumurois a un projet de création d'une nouvelle déchetterie sur la commune de Thouarcé sur la RD 125 entre Thouarcé et Rablay sur Layon. Conformément l'accord entre le SMITOM du Sud Saumurois et la Communauté de communes, il est prévu qu'à l'issue des travaux de création de cette déchetterie, la Communauté de communes rembourse l'investissement. Par ailleurs, c'est la Communauté de Communes qui acquiert les parcelles nécessaires à cette construction. Ainsi, 4 propriétaires sont concernés, lesquels ont rencontré Monsieur LE BARS pour trouver un accord sur le prix de vente de 1€ le m².

Ainsi, la décomposition est la suivante :

Nom	Section	Numéro	Lieudit	Contenance	Prix	Prix Total
Madame Josiane BENION née SIMON et ses nus propriétaires	G	102	Champ du Guinier	00ha20a50ca	2050	5421€
	G	105	Champ du Guinier	00ha33a71ca	3371	
GFA BRAULT	G	103	Champ du Guinier	00ha23a86ca	2386	2386€
Monsieur Pierre PELTIER et sa femme	G	104	Champ du Guinier	00ha17a04ca	1704	1704€
Monsieur Roger BAUMARD	G	106	Champ du Guinier	00ha24a93ca	2493	2493
TOTAL						12004€

Il ajoute que déjà 3 compromis de vente sur 4 sont signés.

Monsieur PIRON indique que les taux de recouvrement de la Redevance d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (REOM) 2007 ont été fournis par le Trésor Public (document joint). Le taux de recouvrement global est de 98,11%. Il félicite le Trésor Public pour le travail accompli ainsi que les communes et Aurélie Robert en charge de la redevance à la Communauté de Communes.

Il ajoute que pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, les frais de sont de 8% soit 63 444€ (en fonction du montant à recouvrer en 2007). Pour la REOM, les frais sont les suivants : 0,5 Equivalent Temps Plein soit 13 200€ auquel s'ajoute 14995,8€ de montant non recouverts soit un total de 28 196€.

Social : avenant au contrat enfance jeunesse

Monsieur PIRON indique qu'un avenant au Contrat CAF 2006-2009 doit être validé. Cet avenant n'a pas de conséquences pour la Communauté de Communes. L'avenant concerne une action nouvelle pour la commune de Saint Lambert du Lattay qui concerne l'extension du foyer des jeunes. Il concerne également une modification de l'article 1 du contrat relatif au champ de l'enfance et au champ de la jeunesse.

Centre Social : déficit 2007

Monsieur PIRON indique que sur le bilan 2007, un déficit a été constaté par rapport au budget de la halte-garderie de l'Orangerie d'un montant de 2983,58€. Le Centre Social propose de répartir le déficit en fonction de la répartition en pourcentage des heures Communauté de communes et des heures des enfants

de Thouarcé, soit 33.43% du déficit pour la commune de Thouarcé soit 997.27€ et 66.57% du déficit pour la Communauté de Communes soit 1986.31€.

Monsieur LE BARS ajoute que ce déficit a des conséquences sur la subvention de la Communauté de Communes à la Halte-Garderie PICCOLO pour respecter une égalité de financement sur les deux structures. Ainsi, compte tenu de ce déficit, un surcoût de 0.42€/heure doit être ajouté au taux horaire de la Halte-Garderie PICCOLO pour l'année 2007 :

Soit $0.42 \times 6458 = 2712.36€$

Le taux horaire pour 2007 passe donc à 2.66€/heure soit une augmentation de 19%. Monsieur LE BARS précise que cette augmentation ne remet pas en cause le taux horaire de 2008 qui est de 2.28€/heure.

Par rapport au Centre Social, monsieur PIRON indique que lors de la réunion de bureau du 19 mai, il a été convenu en lien avec Monsieur GUIBRET de solliciter une dérogation de la CAF pour proroger l'agrément du Centre Social compte tenu d'une situation où il faut définir ce qu'est un Centre Social.

Fonds de concours Mozé sur Louët

Monsieur PIRON souligne que suite à son adhésion en janvier 2005, il a été convenu avec la commune de Mozé sur Louët de lui attribuer un fonds de concours de 150 000€ par an pendant 10 ans afin de compenser les rentrées fiscales que la commune apportait avec son adhésion.

Chaque année, la commune doit justifier de 300 000€ d'investissements pour bénéficier du fonds de concours. Cette année, ses investissements étant moins importants, la commune sollicite un fonds de concours de 100 000€.

Désignation des membres de commissions de la commune de Faveraye-Machelles

Monsieur PIRON indique que le conseil municipal de Faveraye-Machelles s'est réuni le 6 mai pour désigner les membres des commissions intercommunales :

FINANCES :

- M. Patrice DOUGE
- M. Pascal ROULLIER
- M. Frédéric LABROUSSE

SPORTS :

- Mme Edwige COULONNIER
- M. Robert SOULARD

VOIRIE :

- M. Pascal ROULLIER

RESTRUCTURATION FONCIERE :

- Mme Laurence VAILLANT

BIBLIOTHEQUE :

- Mme Christiane DUFOUR

ORDURES MENAGERES :

- M. Robert LECUIT
- M. Robert SOULARD

SOCIALE :

- Mme Laurence VAILLANT
- Mme Ingrid GALLARD

INFORMATION :

- M. Robert SOULARD

SPANC :

- M. Patrice DOUGE
- M. Robert LECUIT

TOURISME :

- M. Robert SOULARD
- M. Pascal ROULLIER
- Mme Edwige COULONNIER

CANAL DE MONSIEUR :

- M. Robert SOULARD

PIG

Un dossier de Programme d'Intérêt Général a été déposé. C'est Monsieur François HAURET, propriétaire bailleur pratiquant des loyers conventionnés ou intermédiaires pour un logement situé 8, rue du Colonel Panaget à Martigné Briand qui sollicite une subvention de 281,65€ à la Communauté de Communes en complément de la subvention déjà obtenue au pays de 2291,55€. En effet, Michel PIRON rappelle que le Programme d'Intérêt Général prévoit que la Communauté de Communes subventionne à hauteur de 5% du montant subventionnable par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

Ordures ménagères : Admission en non valeur

Monsieur PIRON indique qu'une admission en non valeur de 119€ doit être enregistrée dans le cadre du jugement du Tribunal du 4 décembre 2007 pour la redevance ordures ménagères de 2006 de Monsieur Gabriel OGER.

Bibliothèque intercommunale : Remboursement de livres non restitués

Monsieur PIRON signale que des lecteurs de la Maison de retraite de Thouarcé n'ont pas restitué des livres à la Bibliothèque Intercommunale, à ce titre, un remboursement doit intervenir pour 3 livres :

- Le secret magnifique de Belva Plain : 18,14€
- Les vendanges de Bernard Clavel : 30,50€
- Les femmes en blanc : piquées de grève n°99 : 9,20€

Soit un total à rembourser de 46,34€.

Questions diverses

Syndicat du Layon

Monsieur PIRON félicite Dominique PERDRIEAU, nouvellement élu président et rappelle les enjeux importants pour ce syndicat :

-vente du moulin de Passavant acheté 600 000€ en 2005, car le début du remboursement de l'emprunt intervient en fin d'année, pour l'instant, seuls les intérêts sont remboursés.

Monsieur PIRON ajoute que la cotisation 2008 est augmentée de 9100^e par rapport à ce qui était budgétisé. Il souligne que cette augmentation et celle qui pourrait intervenir en 2009 sera répercutée sur les impôts 2009. Pour la seule augmentation 2008, cela correspondrait à une augmentation des taux de 0,46%.

Monsieur PIRON laisse la parole à Dominique PERDRIEAU. Ce dernier indique qu'auparavant, c'était Bernard MOSSET qui était le président depuis 19 ans.

Désormais, il souhaite que circuit de décision soit modifié. En effet, il souhaite créer des commissions géographiques en fonction des différents bassins qui décideront des investissements pour leur bassin. Cela permettra de réaliser un travail au plus près du terrain. Par ailleurs, une étude CRE a été engagée (95 000€) pour obtenir les subvention de l'Agence de l'Eau. Cette étude a pour objectif une reconquête de la qualité de l'eau et son bon état écologique à l'horizon 2015-2021.

En ce qui concerne le moulin de Passavant, il rappelle que 48 000€ d'intérêts ont déjà été versés et que le remboursement sur une année pleine correspond à 55 000€/an. Par ailleurs, la digue de l'étang présente des faiblesses. Monsieur PIRON demande si des chiffrages de toutes les remises en état avaient été réalisés au moment de l'acquisition. Monsieur PERDRIEAU répond par la négative.

En parallèle de gros investissements du Syndicat doivent intervenir.

Monsieur PERDRIEAU indique qu'il souhaiterait que le moulin soit vendu seul sans l'étang. Toutefois la configuration du lieu ne semble pas le permettre. Dès lors, l'acquisition par une ou des collectivités pourrait permettre au Syndicat du Layon pour utiliser l'étang comme réserve d'eau.

Pour ce qui est de l'augmentation de la cotisation des collectivités, cela s'explique par la première année d'amortissement du barrage de Chalennes sur Loire. La

logique aurait voulu que cet amortissement soit réparti sur les 22 communes du Layon, toutefois cela aurait porté la cotisation de la communauté de communes à 62 000€ pour 2008 (contre 55 000€). Dès lors, il a été proposé de répartir l'investissement sur les 48 communes adhérentes au syndicat et cela a été accepté.

Pôle culturel de Faye d'Anjou

Monsieur NORMANDIN indique que la société MERCEROLLES, titulaire du lot plâtrerie, est en dépôt de bilan. Le jugement du tribunal de commerce est fixé au 23 mai. Une cession à une autre entreprise est envisagée. Cela compromet le calendrier des travaux puisque la société devait commencer à intervenir cette semaine.

Désignation des membres au Conseil d'Administration de la Maison de retraite de Thouarcé-Faye d'Anjou

Michel PIRON indique que comme par le passé, huit communes siègent au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de Thouarcé-Faye d'Anjou, les communes ont désigné leurs membres comme suit, les communes n'ayant pas encore désigné leurs membres, devront le faire rapidement :

THOUARCE	Jeannette BERNARD
BEAULIEU SUR LAYON	
CHAMP SUR LAYON	Benoit DUFOUR
CHAVAGNES	Nicole ROUGIER
FAVERAYE MACHELLES	Patrice DOUGE
FAYE D'ANJOU	Dominique NORMANDIN
NOTRE DAME D'ALLENCON	Ginette ROCHER
RABLAY SUR LAYON	

Soutien à l'édition d'ouvrages locaux

Monsieur PIRON indique que Monsieur Roger GONNORD a réalisé un nouvel ouvrage sur l'histoire locale : « David d'Angers, ardent républicain ». En 1999, la Communauté de Communes avait soutenu son ouvrage sur l'histoire de Faveraye-Machelles à hauteur de 609,80€.

Monsieur PIRON demande aux délégués s'ils souhaitent soutenir plus fortement cet ouvrage très documenté et illustré de 140 dessins réalisés par Monsieur GONNORD.

Monsieur DOUGE indique qu'un lancement du livre sera organisé à la Mairie de Faveraye-Machelles le 28 juin à 11h.

Les élus proposent de verser une subvention de 1000€.

<p style="text-align: center;">Le prochain conseil communautaire est prévu le 3 juillet 2008 à Beaulieu sur Layon à 20h30 Il sera précédé à 19h d'un bureau des maires.</p>
--

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré.

DECIDE à 33 voix pour et une abstention, de valider l'Avant-projet Définitif de la salle multisports du Layon.

APPROUVE à l'unanimité l'avenant à la convention publique d'aménagement avec la SODEMEL pour l'Anjou Actiparc du Layon.

ACCEPTE l'offre de BOUCHET TP pour un montant de 24 927€HT pour la réalisation de la voirie de la zone de Notre Dame d'Allençon.

ACCEPTE le remboursement de 37% des travaux par la commune de Notre Dame d'Allençon soit 9 555,87€.

SOLLICITE une DDR à hauteur de 329 160€ pour l'aménagement de la zone du Léard.

DECIDE d'acquérir les parcelles désignées ci-dessus aux propriétaires désignés dans le tableau

AUTORISE le Président à signer les actes notariés.

APPROUVE l'avenant au Contrat CAF pour Saint Lambert du Lattay.

ACCEPTE de prendre en charge le déficit de la Halte-Garderie de l'Orangerie gérée par le Centre Social à hauteur de 1986,31€

ACCEPTE la régularisation de taux horaire pour l'année 2007 pour la Halte-Garderie PICCOLO à hauteur de 0,42€/heure, soit 2712,36€ pour 6458 heures réalisées en 2007.

ACCORDE un fonds de concours de 100 000€ à la commune de Mozé sur Louët sur présentation des factures.

DESIGNE les membres des commissions intercommunales pour la commune de Faveraye-Machelles

DECIDE d'attribuer une subvention de 281,65 € à Monsieur Jean-François HAURET pour son logement situé 8, rue du Colonel Panaget à Martigné-Briand

DECIDE d'admettre la somme de 119 € en non valeur.

SOLLICITE la Maison de Retraite Henri RAIMBAULT à Thouarcé pour le remboursement des livres non restitués à hauteur de 57,84€.

DESIGNE les 6 membres tels que ci-dessus pour siéger au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Henri RAIMBAULT de Thouarcé-Faye d'Anjou..

ACCORDE une subvention de 1000€ à Monsieur Roger GONNORD afin de lui permettre la diffusion de son ouvrage : « David d'Angers, ardent républicain ».